

Honoraires d'agence



Barême d'honoraires au 1er janvier 2017

Ventes d'immeubles à usage d'habitation

Mandat non exclusif : 4,5 %

Mandat partenaires : 4,5 %

Mandat exclusif : 4 %

Avec un minimum de 4 500 € T.T.C.

Ces prix s'entendent TVA comprise au taux de 20 %

Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.